



Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Électricité

LE DIRECTEUR

Madame Nicole FONTAINE
Ministre Déléguée à l'Industrie
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Paris la Défense, le 16 juillet 2003

Madame la Ministre,

Je vous ai soumis en mars dernier le second bilan prévisionnel réalisé par RTE en application de l'article 6 de la loi du 10 février.

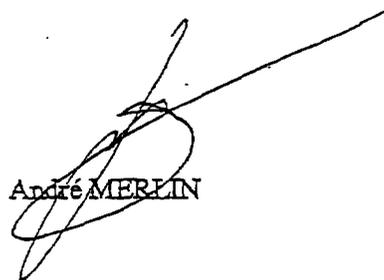
RTE précisait dans ce dossier les prévisions de consommation d'électricité sur l'ensemble du territoire français, ainsi que l'évaluation des besoins en nouvelles capacités de production afin d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande.

S'agissant de la Corse et des DOM, RTE s'est appuyé sur les travaux des centres de distribution concernés, qui, pour ces départements, établissent les prévisions d'évolution de la consommation et identifient les niveaux de puissance requis pour compléter le parc de production existant en réponse aux besoins identifiés.

Dans ce contexte, RTE a pris contact avec les services concernés d'EDF afin qu'ils instruisent dans les meilleurs délais votre demande adressée le 2 juillet dernier concernant les besoins prévisionnels en Martinique à l'horizon 2005 et la procédure d'appel d'offres associée pour l'installation de production d'électricité.

Pour sa part, RTE mettra tout en œuvre pour que vous disposiez des éléments de réponse rapidement.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.


André MERLIN